

Traité sur le commerce des armes
Neuvième Conférence des États Parties
Genève, 21-25 août 2023

RAPPORT SUR LE PROGRAMME DE PARRAINAGE DU TCA POUR LA PÉRIODE 2022/2023

INTRODUCTION

1. Le présent rapport a été préparé par le Secrétariat du TCA en tant qu'administrateur du programme de parrainage du TCA, conformément à la décision de la Quatrième Conférence des États parties (CEP4) au Traité sur le commerce des armes (TCA).
2. Le présent rapport couvre les opérations du programme de parrainage du TCA pour la période suivant immédiatement la Huitième Conférence des États Parties (CEP8) et s'étendant jusqu'à la Neuvième Conférence des États Parties (CEP9).
3. La première partie du rapport fournit une présentation générale du contexte du programme de parrainage du TCA. La deuxième partie du rapport fournit une mise à jour sur la situation financière du programme de parrainage du TCA au 14 juillet 2023. La troisième partie du rapport donne une synthèse des demandes de parrainage reçues et approuvées par le programme de parrainage du TCA.

CONTEXTE

4. La Quatrième Conférence des États parties (CEP4) a décidé de confier au Secrétariat du TCA la gestion du programme de parrainage du TCA à partir de la CEP4 (voir paragraphe 34 du rapport final de la CEP4 qui s'est tenue du 20 au 24 août 2018 (ATT/CSP4/2018/SEC/369/Conf.FinRep.Rev1)). La CEP4 a également

« demandé au Secrétariat et au Comité de gestion d'élaborer les protocoles nécessaires régissant l'administration du programme de parrainage du TCA par le Secrétariat du TCA, en consultation avec les États Parties et les États Signataires, notamment un protocole pour guider le processus de sélection du programme de parrainage du TCA afin de garantir la transparence, l'efficacité et l'impartialité des travaux du programme » (paragraphe 34 du rapport final).

5. Conformément à cette directive, le Secrétariat du TCA et le Comité de gestion ont élaboré un *Projet de directives administratives pour le programme de parrainage du TCA*, décrivant l'objectif du programme de parrainage du TCA et son fonctionnement, ainsi que des annexes exposant les principes généraux à appliquer à la sélection des candidats et des protocoles financiers régissant l'utilisation des fonds. La CEP5 a examiné et adopté le *Projet de directives administratives pour le programme de parrainage du TCA*.

SITUATION DU FINANCEMENT DU PARRAINAGE

6. Le Secrétariat du TCA a ouvert un compte bancaire dédié au programme de parrainage du TCA en octobre 2018 et a lancé des appels à contribution annuels au programme de parrainage du TCA entre le 18 octobre 2018 et le 25 novembre 2022 dans le but de collecter des fonds pour le programme de parrainage.

7. Au 14 juillet 2023, le Secrétariat du TCA avait reçu des contributions volontaires de la part de neuf (9) États donateurs, à savoir l'Allemagne, l'Australie, le Canada, l'Irlande, les Pays-Bas, le Portugal, la République de Corée, la Suède et la Suisse. À ce jour, le fonds de parrainage a reçu un montant total de **1 233 230 USD** (voir Annexe A).

8. Le programme de parrainage du TCA a parrainé 20 délégués pour qu'ils participent à la première série de réunions des groupes de travail et à la première réunion préparatoire informelle de la CEP9 qui s'est tenue du 14 au 17 février 2023. Le coût total du parrainage des 20 délégués parrainés pour participer aux réunions du mois de février s'est élevé à 93 410,05 USD. Le coût moyen de parrainage de chaque délégué était de 4 760,50 USD.

9. Le programme de parrainage du TCA a permis à 18 délégués de participer à la deuxième série de réunions des groupes de travail et à la deuxième réunion préparatoire informelle de la CEP9, qui s'est tenue du 9 au 12 mai 2023. Le coût total du parrainage des 18 délégués parrainés pour participer aux réunions du mois d'avril s'est élevé à 118 257,14 USD. Le coût moyen de parrainage de chaque délégué était de 118 257,14 USD.

10. Au 14 juillet 2023, le programme de parrainage du TCA avait autorisé 43 délégués à participer à la CEP9 devant se dérouler du 21 au 25 août 2023. Le coût total du parrainage des 43 délégués pour participer à la CEP9 ne sera connu qu'après la conférence. Il est toutefois estimé à environ 241 670,00 USD.

DEMANDES DE PARRAINAGE POUR LE CYCLE DE LA CEP9

11. Le 28 novembre 2022, le Secrétariat du TCA a lancé son premier appel à candidatures pour le programme de parrainage du cycle de la CEP9. L'appel à candidatures a été adressé aux États, qui ont été invités à postuler pour toutes les réunions du cycle de la CEP9 avant le 16 décembre 2022. Le Secrétariat du TCA a lancé son deuxième appel à candidatures au Programme de parrainage le 24 février 2023, avec une date limite fixée au 17 mars 2023. Le Secrétariat du TCA a lancé son troisième et dernier appel à candidatures au programme de parrainage le 24 mai 2023, avec une date limite fixée au 15 juin 2023.

12. Dans le cadre du processus de candidature, les États ont été invités à désigner un seul délégué à parrainer et à soumettre un formulaire de candidature dûment rempli, une *note verbale* confirmant la désignation du délégué et une copie du passeport du délégué désigné.

13. À la date limite fixée pour chacune des réunions du cycle de la CEP9, le Secrétariat du TCA avait reçu 30 candidatures pour participer à la première série de réunions (prévues du 14 au 17 février 2023), 36 candidatures¹ pour assister à la deuxième série de réunions (du 9 au 12 mai 2023) et 55 candidatures pour participer à la CEP9 (du 21 au 25 août 2023).

¹ 3 États se sont retirés après le processus de sélection et de notification des résultats, et le nombre de candidatures est passé de 36 à 33.

14. Le même processus de sélection des candidats au parrainage a été appliqué à chaque tour. Le processus de sélection comportait les étapes suivantes : dans un premier temps, le Secrétariat du TCA a établi une liste restreinte de candidats *éligibles* au parrainage. Dans un deuxième temps, le Secrétariat du TCA a soumis la liste restreinte des candidats éligibles au parrainage aux donateurs pour examen et considération afin de s'assurer que la liste des délégués à parrainer était conforme aux conditions imposées par les donateurs. Le Secrétariat du TCA a ensuite communiqué les résultats du processus de sélection à tous les candidats et a entamé les préparatifs logistiques en vue de leur participation aux réunions concernées.

SOUTIEN AUX DÉLÉGUÉS PARRAINÉS

15. En plus d'organiser les vols, le logement et les indemnités journalières prévues dans les protocoles financiers associés au Projet de directives administratives, le Secrétariat du TCA a également organisé une séance d'information d'une demi-journée à l'intention des délégués parrainés la veille de la première réunion préparatoire à la CEP9 (le 13 février 2023) et de la deuxième réunion préparatoire à la CEP9 (le 8 mai 2023). La réunion a été l'occasion : de rencontrer et d'accueillir les délégués parrainés avant les réunions ; de présenter le programme de parrainage et les droits des délégués dans le cadre du programme ; de donner aux délégués parrainés un aperçu du Traité et du travail à accomplir en prévision de la réunion à venir ; de présenter le Fonds d'affectation volontaire et son processus de candidature ; pour les délégués, de rencontrer le Président de la Conférence et d'autres membres titulaires des différents bureaux et comités du TCA et de s'assurer que les délégués avaient reçu leurs indemnités journalières complètes au début de la semaine ainsi que l'ensemble des documents relatifs à la prochaine réunion.

PRÉSENTATION DES DÉLÉGUÉS PARRAINÉS

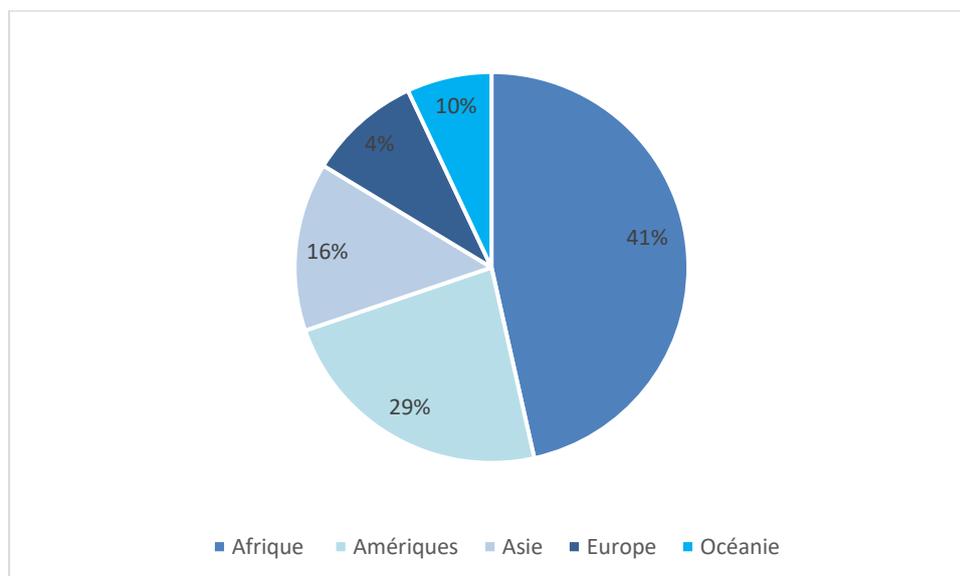
16. Les critères appliqués à la sélection des candidats au parrainage portaient sur : la prise en compte du statut OCDE-CAD ; une représentation régionale équitable ; la prise en compte des questions de genre ; le statut vis-à-vis du TCA et l'expertise et le rôle du candidat, notamment le fait que l'État demandeur soit membre ou titulaire d'un quelconque comité ou organe subsidiaire. Une analyse de ces considérations est fournie ci-dessous et une comparaison du nombre de candidats dans chaque catégorie par rapport au nombre de délégués parrainés dans chaque catégorie est fournie à l'Annexe C.

Analyse OCDE-CAD

17. La plupart des États qui ont reçu un parrainage pour participer à des réunions au cours du cycle de la CEP9 figurent sur la liste des bénéficiaires de l'APD établie par le CAD pour 2022-2023. Dix-sept (17) des 51 États bénéficiaires de parrainage sont des PMA (33 %) ; six (6) sont des pays ou territoires à revenu intermédiaire de la tranche inférieure (12 %) ; vingt-et-un (21) sont des pays ou territoires à revenu intermédiaire de la tranche supérieure (41 %) et les sept (7) restants ne figurent pas sur la liste du CAD (14 %).

Synthèse régionale

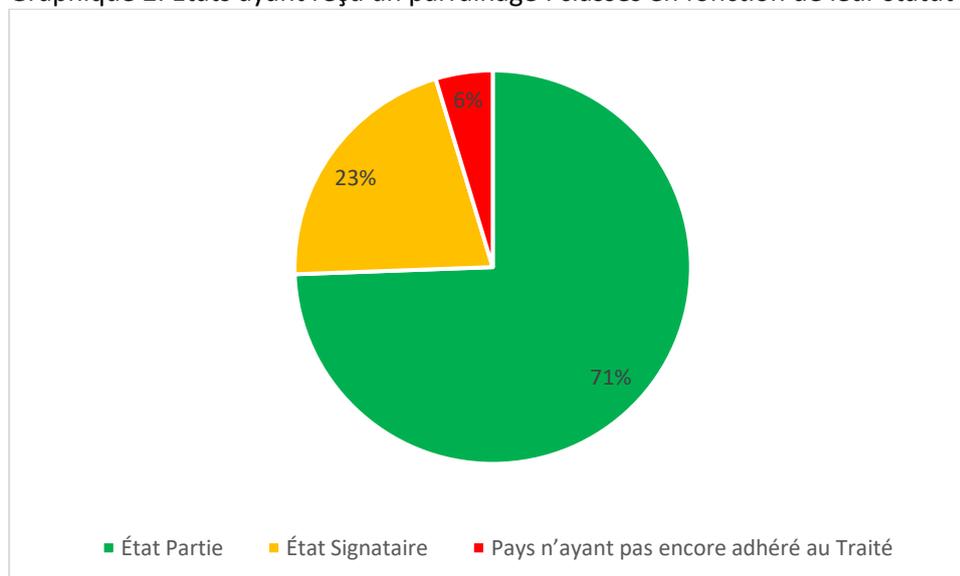
Graphique 1. États ayant reçu un parrainage : par région



18. Le Graphique 1 donne un aperçu de l'ensemble des délégués qui ont été parrainés pour participer à des réunions au cours du cycle de la CEP9, par région. **Au total, 81 délégués de 51 États ont ²reçu un parrainage du programme de parrainage du TCA au cours du cycle de la CEP9.** Comme le montre le Graphique 1, vingt-et-un (21, soit 41 %) de ces États sont africains ; quinze (15, soit 29 %) font partie de la région Amériques ; huit (8, soit 16 %) de l'Asie ; deux (2, soit 4 %) d'Europe et cinq (5, soit 10 %) de l'Océanie.

Statut vis-à-vis du TCA

Graphique 2. États ayant reçu un parrainage : classés en fonction de leur statut vis-à-vis du TCA



19. Le Graphique 2 illustre le fait que, sur les 51 États ayant reçu un financement de parrainage pour participer à des réunions au cours du cycle de la CEP9, trente-six (36) sont des États Parties au

²Certains États ont été parrainés pour participer à plusieurs réunions dans le cycle de la CEP9.

TCA (71 %), douze (12) sont des États Signataires (23 %) et seulement trois (3) n'ont pas encore adhéré au Traité (6 %).

Prise en compte des questions de genre

20. Parmi les 81 représentants qui ont reçu un parrainage au cours du cycle de la CEP9, 47 étaient des hommes (58 %) et 34 des femmes (42 %).

Rôle du candidat

21. L'un des délégués parrainés pour participer aux trois réunions de la CEP9, M. Rob Wensley d'Afrique du Sud, était modérateur d'un sous-groupe de travail du Groupe de travail sur l'application efficace du Traité.

CONCLUSION

22. En résumé, depuis que le Secrétariat du TCA a commencé à administrer le programme de parrainage du TCA en septembre 2018, ce programme a reçu un total de **1 223 230 USD** en contributions volontaires. Un total de 200 786 USD a été utilisé pour le cycle de la CEP5, 73 884 USD pour le cycle de la CEP6, 11 846 pour le cycle de la CEP7, 306 034 USD pour le cycle de la CEP8, et un montant estimé à 453 337 USD³ sera utilisé pour soutenir les délégués au cours du cycle de la CEP9, sous réserve d'un rapprochement financier après la CEP9. Le Secrétariat du TCA prévoit d'affecter les fonds restants au programme de parrainage du TCA pour le cycle de la CEP10.

³Sous réserve d'un rapprochement financier après la CEP9

ANNEXE A. SITUATION FINANCIÈRE DU PROGRAMME DE PARRAINAGE DU TCA - FONDS REÇUS⁴

Contributions au programme de parrainage du TCA		
1	Australie	35 596,19 USD
2	Canada	120 701,70 USD
3	Allemagne	400 458,65 USD
4	Irlande	28 442,00 USD
5	Pays-Bas	170 455,00 USD
6	Portugal	34 928,34 USD
7	République de Corée	160 000,00 USD
8	Suède	39 145,66 USD
9	Suisse	233 502,46 USD
Total des contributions reçues		1 223 230,00 USD

⁴ Le tableau comprend les contributions apportées au programme de parrainage du TCA depuis que la CEP4 en a confié l'administration au Secrétariat du TCA (c'est-à-dire, depuis le 25 août 2018).

ANNEXE B. PROGRAMME DE PARRAINAGE DU TCA — SITUATION FINANCIÈRE

ÉTAT INTÉrimAIRE DE LA SITUATION FINANCIÈRE DU PROGRAMME DE PARRAINAGE	
RECETTES	
Contributions reçues en 2019	320 563,60 USD
Contributions reçues en 2020	459 708,57 USD
Contributions reçues en 2021	144 619,75 USD
Contributions reçues en 2022	192 636,38 USD
Contributions reçues en 2023	105 701,70 USD
Autres recettes	0,00 USD
Recettes totales	1 223 230,00 USD
DÉPENSES	
Dépenses totales pour le cycle de la CEP5 (2019)	200 786,00 USD
Dépenses totales pour le cycle de la CEP6 (2020)	73 884,00 USD
Dépenses totales pour le cycle de la CEP7 (2021)	11 846,00 USD
Dépenses totales pour le cycle de la CEP8 (2022)	306 034,00 USD
Dépenses estimées pour le cycle de la CEP9 (2023)	453 337,00 USD
Dépenses totales	1 045 887,00 USD
EXCÉDENT NET (Fonds disponibles)	177 343,00 USD

ANNEXE C. PROGRAMME DE PARRAINAGE DU TCA — COMPARAISON DES CANDIDATS ET DES DÉLÉGUÉS PARRAINÉS PAR RAPPORT AUX CRITÈRES DE SÉLECTION

Réunion →		Réunions de février		Réunions de mai		CEP9		TOTAL	
Critères de sélection ↓		Candidats	Délégués parrainés	Candidats	Délégués parrainés	Candidats	Délégués parrainés	Candidats	Délégués parrainés
Statut établi par le CAD	PMA	17	10	13	5	20	13	50	28
	Autres pays à faible revenu	0	0	0	0	0	0	0	0
	Pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure	3	2	5	3	6	5	14	10
	Pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure	7	5	11	9	22	18	40	32
	Ne figurant pas sur la liste du CAD	3	3	4	1	7	7	14	11
	Sous-total	30	20	33	18	55	43	118	81
Région	Afrique	21	12	16	5	25	17	62	34
	Amériques	4	3	10	8	15	12	29	23
	Asie	3	3	5	3	8	8	16	14
	Europe	0	0	0	0	3	2	3	2
	Océanie	2	2	2	2	4	4	8	8
	Sous-total	30	20	33	18	55	43	118	81
	État Partie	24	14	28	15	42	31	94	60

Statut vis-à-vis du TCA	État Signataire	5	5	4	3	10	9	19	17
	Pays n'ayant pas encore adhéré au Traité	1	1	1	0	3	3	5	4
	<u>Sous-total</u>	<u>30</u>	<u>20</u>	<u>33</u>	<u>18</u>	<u>55</u>	<u>43</u>	<u>118</u>	<u>81</u>
Sexe	Hommes	21	12	20	10	36	25	77	47
	Femmes	9	8	13	8	19	18	41	34
	<u>Sous-total</u>	<u>30</u>	<u>20</u>	<u>33</u>	<u>18</u>	<u>55</u>	<u>43</u>	<u>118</u>	<u>81</u>